



L'Île d'Olonne – Les Sables d'Olonne

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Matin – Du lundi au vendredi [en période scolaire]

N° du car	121	122	132	123
AUBEPINES			07:23	
HIRONDELLES N°9	07:08		-	
MOUETTES N°37	07:14		-	
MOUETTES N°2	-	07:10	-	
BURELIERE	-	07:13	-	
PRE-NEUF	07:25*	07:25*	07:25*	07:25*
VERTONNE	07:27	-	07:27	07:27
PARADIS	07:30	-	07:30	07:30
TABARLY	07:38	-	-	-
SAINTE-MARIE DU PORT	-	-	07:38	-
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	07:45	-	-	-
SAVARY DE MAULEON		-	-	07:50
HOTEL DE VILLE		-	-	07:53
BOURGENAY		07:53	-	07:55
JEAN MONNET			07:53	
AMIRAL			07:55	

*07h25 Pré-Neuf : changement de car selon destination. Voir mail Transports scolaires - Numéros de cars à mémoriser.

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Les Sables d'Olonne – L'Île d'Olonne

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Midi – Mercredi [en période scolaire]

N° du car	121	122	123	131
AMIRAL			12:25**	
JEAN MONNET			12:27**	
HOTEL DE VILLE	12:15		-	
BOURGENAY	12:17	12:17	-	
SAVARY DE MAULEON	12:20	-	-	
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	12:25	-	-	
SAINTE-MARIE DU PORT	-	-	-	12:45
TABARLY	12:30	-	-	12:50
PARADIS	12:40	12:36	13:15	12:57
VERTONNE	12:42	12:38	13:17	13:00
PRE-NEUF	12:45*	12:40	13:20	13:02
MOUETTES N°2	12:48		13:25	-
BURELIERE	12:52		-	-
HIRONDELLES N°9	12:53		13:28	-
MOUETTES N°37	12:55		13:30	-
AUBEPINES				13:05

*12h45 Pré-Neuf : changement de car selon destination. Voir mail Transports scolaires - Numéros de cars à mémoriser.

**12H25 Amiral et 12h27 Jean Monnet : indiquez votre arrêt de descente au conducteur à la montée. En fonction des demandes, ce car dessert successivement : Saint-Mathurin, L'Île d'Olonne puis Vairé.

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Les Sables d'Olonne – L'Île d'Olonne

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Soir – Lundi, mardi, jeudi et vendredi [en période scolaire]

N° du car	123	131	121	141	123	122	131	121
AMIRAL*				16:55*				
JEAN MONNET*				17:10*				
HOTEL DE VILLE	16:30			-				
BOURGENAY	16:35	16:35		-				
SAVARY DE MAULEON	-	-		-	17:15		18:05	18:05
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	-	-	16:40	-	17:20		18:15	18:15
SAINTE-MARIE DU PORT	-	-	-	-	17:25		17:58	17:58
TABARLY	-	-	-	17:22*	17:27		17:55	17:55
PARADIS	16:50	16:50	16:50		17:37		-	18:20
VERTONNE	16:52	16:52	16:52		17:39		-	18:22
PRE-NEUF	17:00**	17:00**	17:00**		17:40**	17:40**	18:25**	18:25**
MOUETTES N°2	-		17:08		17:45	-	-	18:30
BURELIERE	-		17:11		17:48	-	-	18:33
HIRONDELLES N°9	-		17:14		17:51	-	-	18:36
MOUETTES N°37	-		17:18		17:54	-	-	18:40
AUBEPINES	17:05					17:45	18:28	

*16h55 Amiral et 17h10 Jean Monnet : prendre le car n°141 desservant Complexe Aquatique, Croix Blanche, Nouettes, L'Île aux Enfants, Gativelles, Thyssalines, Tabarly et d'autres arrêts. Descendre à Tabarly pour prendre le car n°123. Voir mail Transports scolaires - Numéros de cars à mémoriser.

**17h00, 17h40 et 18h25 Pré-Neuf : changement de car selon destination. Voir mail Transports scolaires - Numéros de cars à mémoriser.

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.